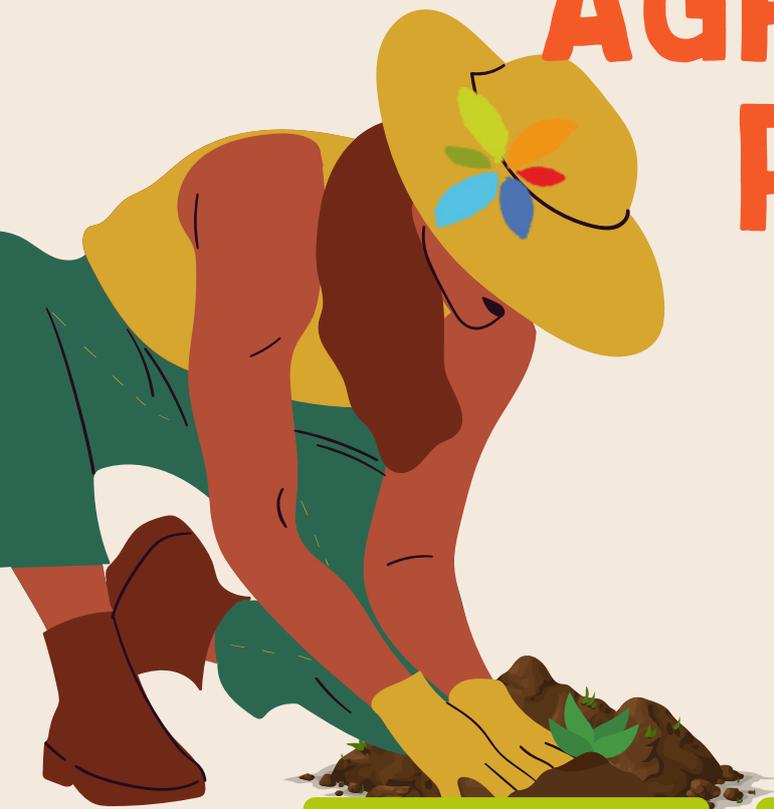


ENTREPRENDRE EN AGRICULTURE PAYSANNE



du 03 février 2025
au 28 novembre 2025



65% DU TEMPS
EN STAGE DANS
1 À 3 FERMES

23 JOURNÉES DE
FORMATIONS

UN PARCOURS
PERSONNALISÉ

PRÉ-REQUIS

La formation s'adresse à des personnes en reconversion professionnelle qui ont l'intention de devenir paysan ou paysanne, en créant ou reprenant une ferme en agriculture paysanne. Pour rejoindre la formation il faut :

- Avoir un projet économique d'installation agricole en Béarn (avec ou sans diplôme agricole)
- Avoir choisi sa ou ses production.s principale.s
- Avoir déterminé son territoire d'installation (~ 50km)
- Être inscrit.e à Pôle Emploi
- Avoir la capacité à suivre une formation pendant 10 mois
- Être véhiculé, avoir accès à un ordinateur

OBJECTIFS

- Structurer son projet d'installation
- Adapter son activité à la réalité agricole du territoire choisi
- Savoir mobiliser les ressources du réseau
- Faire des choix techniques et stratégiques pour sa future activité
- Maîtriser les gestes techniques de son activité

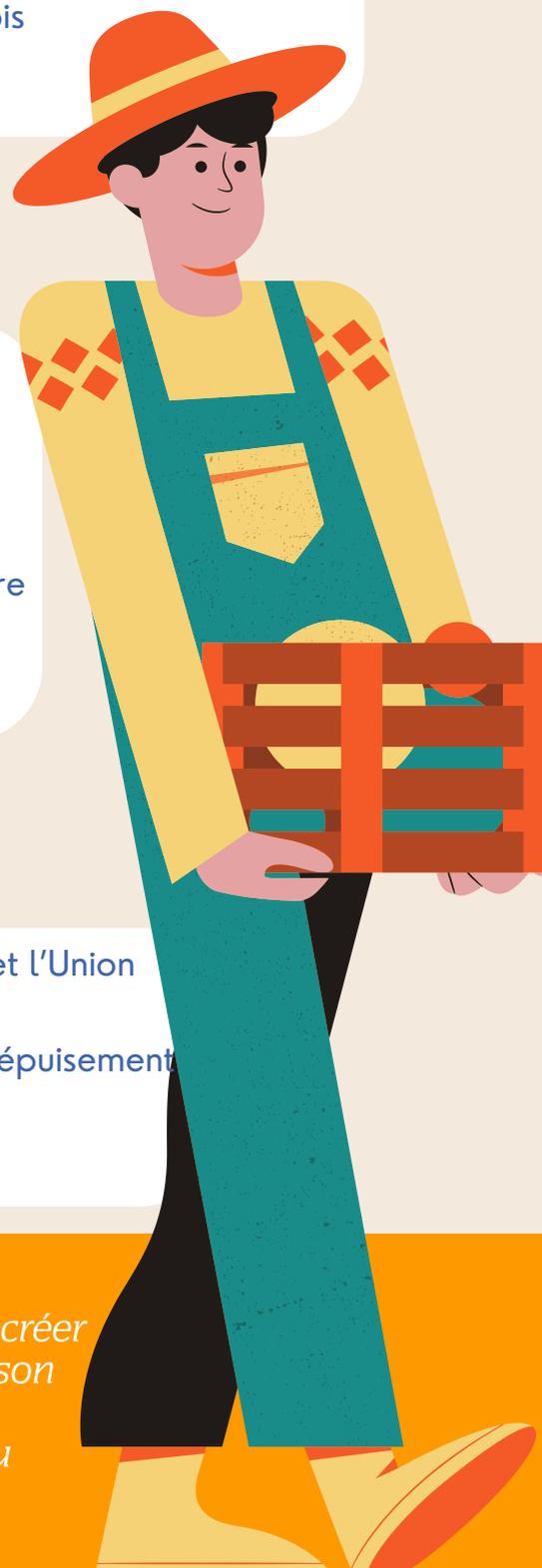
COÛT DE LA FORMATION

- Formation financée par la Région Nouvelle Aquitaine et l'Union Européenne (FSE+)
- Possibilité d'une indemnisation par la Région en cas d'épuisement des ARE
- Frais d'inscription : 175 € + adhésion 35€

Paroles d'accueillant.e.s :

" Un stage long permet de voir toutes les saisons et de créer un lien fort avec l'apprenante pour l'aider à construire son projet. "

" Notre accompagnement ne s'arrête pas avec la fin du stage, c'est un partenariat qui se profile. "



CONCRÈTEMENT

Formation à temps plein de 1309h sur 10 mois

- **65 % du temps en stage dans 1 à 3 fermes tutrices** chez des paysan.ne.s qui vous accompagnent et vous forment pour votre future activité

- **23 journées de formations collectives pour**

Comprendre l'agriculture paysanne / Rencontrer et échanger avec des acteurs du territoire / Dimensionner et chiffrer son projet économiquement / Identifier son marché / Comprendre les statuts juridiques, sociaux et fiscaux / Appréhender l'organisation du travail et la gestion de l'entreprise au quotidien...

- **1 parcours personnalisé composé de :**

- Temps de construction de projet : travail personnel sur le projet, construction de son réseau, rendez-vous binôme 1 fois par mois avec l'accueillant.e

- Temps réflexif : rendez-vous trinôme (stagiaire-tuteur.rice-animatrice ABDEA) pour faire le point sur le stage, les compétences acquises et à acquérir, l'avancement du projet

- Journées de formations complémentaires possibles en fonction des besoins

Formation certifiante, évaluée par 3 épreuves :

- Élaboration d'un Dossier Projet d'installation en agriculture paysanne
- Organisation d'une réunion d'acteurs locaux (GALO)
- Présentation de son Dossier Projet devant un jury.

Taux de réussite en 2023 : 67%

Nombre de places : 10 stagiaires

Paroles de stagiaires :

« On a pris le temps de regarder la comptabilité, j'ai fait mon prévisionnel grâce à leur comptabilité »

« Je suis capable de repérer et comprendre les choix faits et les contraintes de certains choix. »

VOUS SOUHAITEZ CANDIDATER ?

Inscrivez-vous pour participer à une session d'accueil collectif dédiée à la présentation de la formation à la Maison de l'Agriculture Paysanne, située au 11bis avenue de Verdun, 64140 Billère :

- **Lundi 23 septembre 2024, de 14h00 à 16h00**
- **Jeudi 10 octobre 2024, de 14h00 à 16h00**
- **Jeudi 31 octobre 2024, de 14h00 à 16h00**

Envoyez votre dossier de candidature à l'adresse suivante :
stage.eap.bearn@gmail.com, avant le lundi 4 novembre 2024.

Entretiens de sélection : semaine du 25 novembre 2024
Début de la formation : lundi 3 février 2025.

Entreprendre en Agriculture Paysanne est une formation de l'ARDEAR Nouvelle Aquitaine qui existe également sur d'autres territoires de la Région :

- en **Dordogne**, organisée par la **Maison des paysans**
- en **Limousin**, organisée par l'**ADEAR Limousin**

Dans le **Pays Basque**, elle est portée et organisée par **TREBATU**



Pour consulter les CGS et le règlement intérieur :
<https://www.agriculturepaysanne.org/Formation-1418>

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap : nous contacter

en partenariat avec



ABDEA
Réseau de l'agriculture
paysanne en Béarn



cofinancée par:



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

ABDEA - Maison de l'Agriculture Paysanne

11 bis avenue de Verdun 64140 BILLERE

contact : stage.eap.bearn@gmail.com / 06 64 41 36 61

<https://www.agriculturepaysanne.org/abdea>

SIRET : 4081 4074700051 - Code APE : 00051 - N°OF : 72640392564